

Le numérique dans les lycées publics

Année scolaire 2017-2018

En 2017-2018, les lycées publics de l'académie de Strasbourg disposent en moyenne de 42,4 postes informatiques pour 100 élèves. Le nombre de terminaux pour 100 lycéens est près de deux fois plus important en lycée professionnel (60,4) qu'en lycée général et technologique (33,5). En moyenne, les lycées des unités urbaines de 20 000 à 199 999 habitants sont les mieux équipés (47,1 ordinateurs pour 100 élèves).

REPERES

7,9% des équipements sont mobiles
56,1% du parc informatique a moins de 5 ans

Près de 3 lycées sur 4 ont une connexion Wifi.

57,4% des lycées ont une connexion à internet comprise entre 10 et 50 Mb/s

Tableau 1 Équipement numérique des lycées publics selon la taille

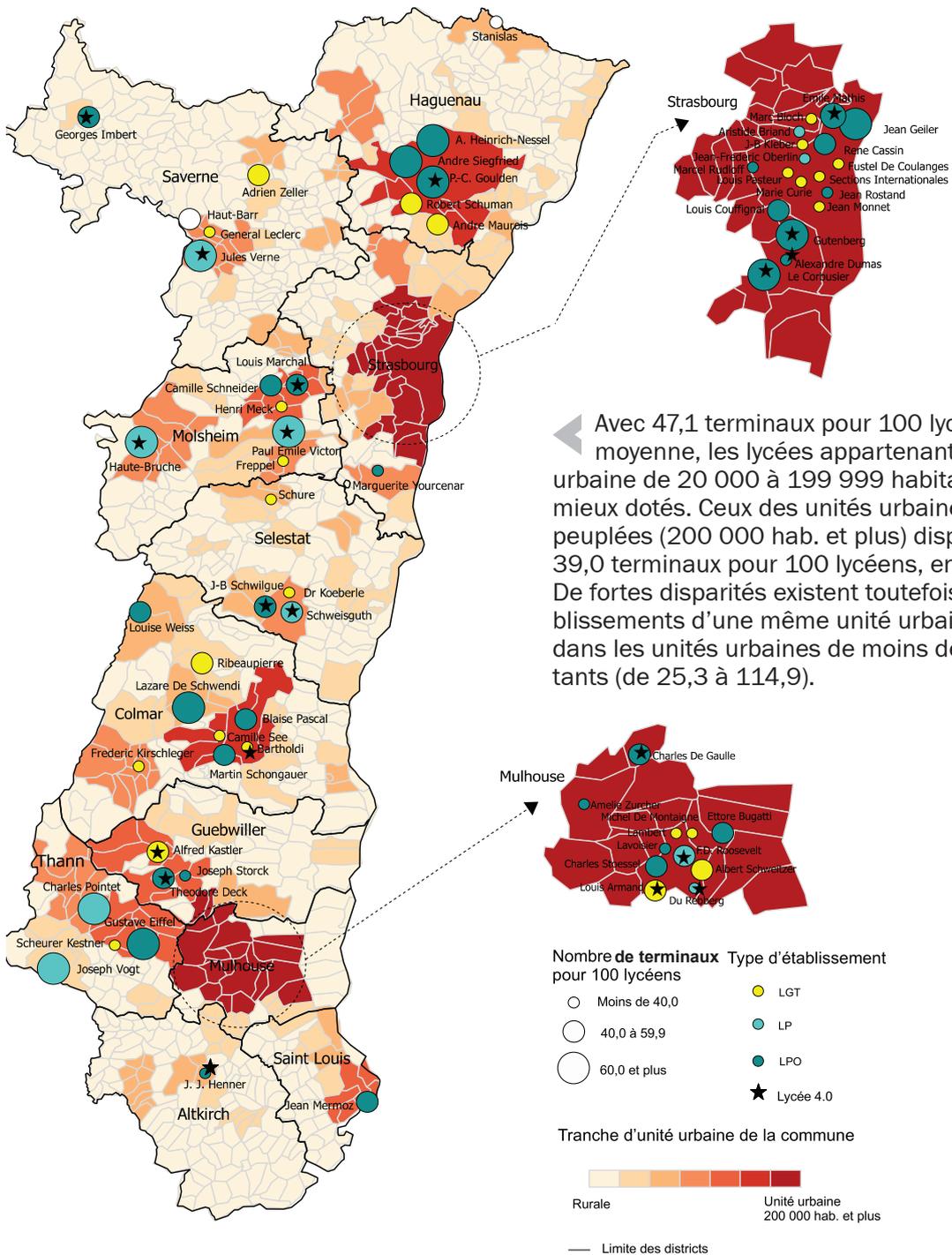
Taille du lycée	Nb de terminaux pour 100 lycéens	Nb de terminaux de moins de 5 ans pour 100 lycéens	Nb de terminaux mobiles pour 100 lycéens	Proportion de classes mobiles (%)	Nb de vidéoprojecteurs pour 1 000 lycéens	Nb de TNI* pour 1 000 lycéens
Moins de 300 élèves	82,4	45,9	17,1	10,9	80,6	19,9
De 300 à 499 élèves	61,0	33,2	4,6	1,8	56,1	15,5
De 500 à 699 élèves	42,2	24,6	4,3	4,0	41,2	14,0
700 élèves et plus	39,2	21,9	2,7	1,8	35,4	7,5
Ensemble des lycées	42,4	23,8	3,3	2,4	39,0	9,4
Évolution 2012-2017	+2,8	-0,6	+0,7	+0,4	+4,1	+2,2

*Tableau numérique interactif

En 2017-2018, les lycées publics disposent en moyenne de 42,4 postes informatiques pour 100 élèves contre en 39,6 en 2012-2013. 23,8 terminaux pour 100 lycéens ont moins de 5 ans (56,1% du parc informatique). 100% des lycées disposent de postes mobiles. L'équipement en postes mobiles reste limité avec 3,3 ordinateurs portables pour 100 lycéens (7,9% du parc), en hausse toutefois de 0,7 point en 5 ans. Le niveau d'équipement d'un lycée est inversement proportionnel à sa taille : dans les lycées de moins

de 300 élèves, la dotation en postes informatiques (82,4 postes pour 100 lycéens) est deux fois plus élevée que dans celle des établissements de 700 élèves et plus (39,2). Tous les lycées sont pourvus en outils de visualisation collective (vidéoprojecteurs et tableaux numériques interactifs (TNI)). A nouveau, le taux d'équipement varie selon la taille de l'établissement : de 35,4 à 80,6 vidéoprojecteurs pour 1 000 lycéens et de 7,5 à 19,9 TNI pour 1 000 lycéens.

Carte 1 Nombre de terminaux pour 100 élèves par lycée public



Avec 47,1 terminaux pour 100 lycéens en moyenne, les lycées appartenant à une unité urbaine de 20 000 à 199 999 habitants sont les mieux dotés. Ceux des unités urbaines les plus peuplées (200 000 hab. et plus) disposent de 39,0 terminaux pour 100 lycéens, en moyenne. De fortes disparités existent toutefois entre les établissements d'une même unité urbaine, notamment dans les unités urbaines de moins de 20 000 habitants (de 25,3 à 114,9).

Tableau 2 Équipement numérique des lycées publics par tranche d'unité urbaine

Tranche d'unité urbaine	Nb de lycées	Nb de terminaux pour 100 lycéens	Nb de terminaux de moins de 5 ans pour 100 lycéens	Nb de terminaux mobiles pour 100 lycéens
Moins de 20 000 hab.	19	43,3	22,9	4,0
De 20 000 à 199 999 hab.	20	47,1	24,1	3,4
200 000 hab. et plus	29	39,0	23,9	3,0
Ensemble des lycées	68	42,4	23,8	3,3

Tableau 3 Équipement numérique des lycées publics par type d'établissement

Type d'établissement	Nb de terminaux pour 100 lycéens	Nb de terminaux de moins de 5 ans pour 100 lycéens	Nb de terminaux mobiles pour 100 lycéens	Proportion de classes mobiles (%)	Nb de vidéoprojecteurs pour 1 000 lycéens	Nb de TNI pour 1 000 lycéens
Lycée général et technologique	33,5	17,9	3,2	1,6	33,8	8,6
Lycée professionnel	60,4	32,1	8,4	6,4	51,5	19,9
Lycée polyvalent	46,4	27,2	2,4	2,0	40,9	8,0
Ensemble des lycées	42,4	23,8	3,3	2,4	39,0	9,4

▲ L'équipement informatique en lycée dépend également du type d'établissement. Les lycées professionnels sont les mieux équipés : le nombre de terminaux pour 100 lycéens y est près de deux fois plus important qu'en lycée général et tech-

nologique (60,4 contre 33,5). Le taux d'équipement en terminaux de moins de 5 ans (32,1 pour 100 lycéens) et en ordinateurs mobiles (8,4) y sont également plus importants.

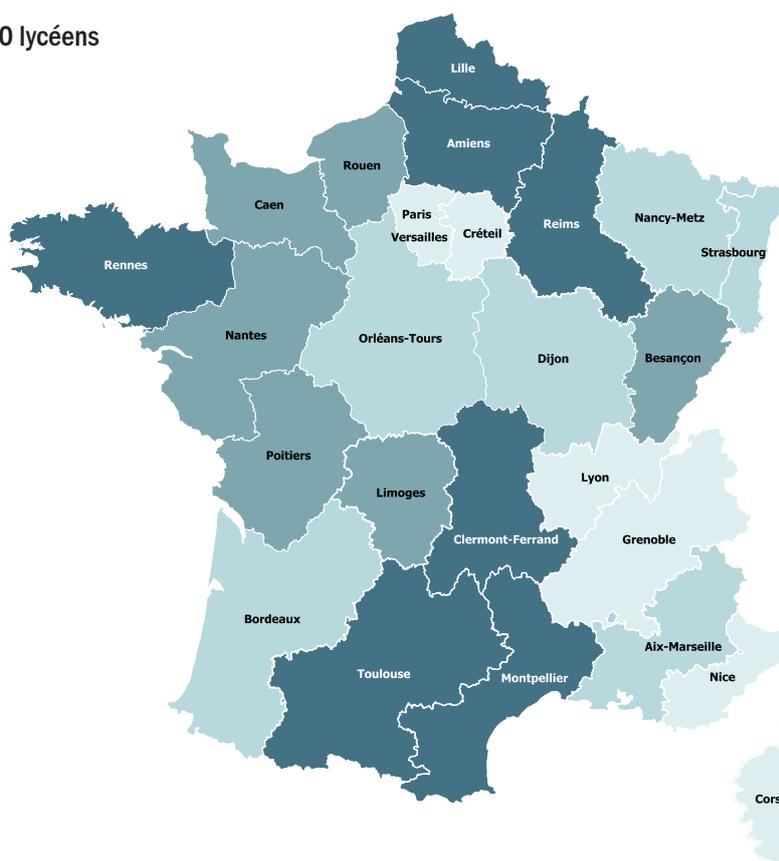
Lycées 4.0

À la rentrée 2018, 20 lycées publics et 6 lycées privés de l'académie font partie du dispositif « lycée 4.0 » au sein duquel l'écosystème numérique de l'établissement est totalement repensé : élèves et enseignants peuvent utiliser leurs propres terminaux (ordinateur, tablette...) via le réseau Wifi installé par la région pour accéder à

des ressources en ligne en lieu et place des manuels papier. Les pratiques pédagogiques en sont modifiées et le parc informatique de ces lycées évolue vers une plus grande mobilité et une meilleure accessibilité au numérique et à ses possibilités.

Carte 2 Nombre de terminaux pour 100 lycéens par académie

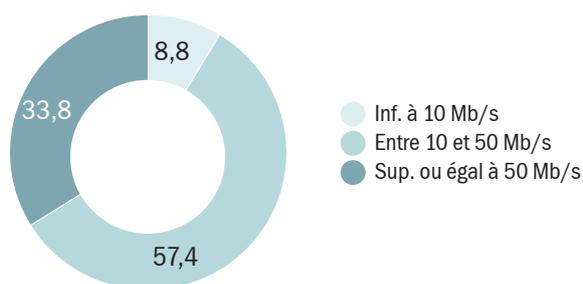
► Les lycées de France métropolitaine comptent en moyenne 46,1 ordinateurs pour 100 élèves (44,9 en 2016-2017). Ce taux varie de 37,9 (Versailles) à 58,7 (Amiens). Dans le Grand Est, c'est l'académie de Reims qui connaît la dotation par élève la plus élevée (53,9 postes pour 100 lycéens). L'académie de Nancy-Metz (43,7) est légèrement mieux équipée que celle de Strasbourg (42,4).



Nombre de terminaux pour 100 lycéens

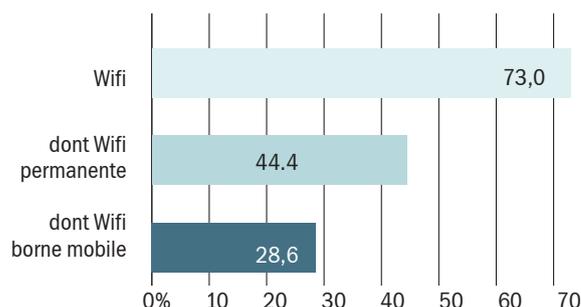
- 36,8 à 39,9
- 40,0 à 46,4
- 46,5 à 51,5
- plus de 51,5

Graphique 2 Débit de la connexion à internet des lycées publics (en %)



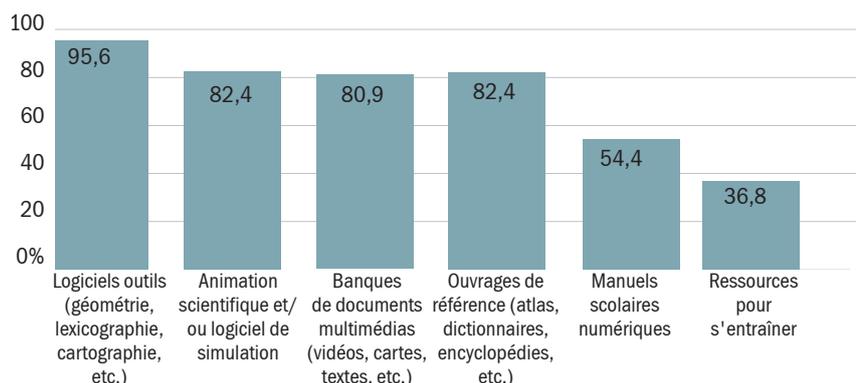
Le débit de la connexion à internet est compris entre 10 et 50 Mb/s pour 57,4% des lycées. 33,8% des lycées ont un débit supérieur ou égal à 50 Mb/s, en forte progression de 19,1 points par rapport à l'an dernier. Près de trois quarts des lycées disposent d'un réseau Wifi (73,0%).

Graphique 3 Part des lycées publics disposant d'un réseau Wifi (en %)



L'accès à ce réseau diffère selon le type d'établissement : les lycées généraux et technologiques comme les lycées polyvalents disposent principalement d'un accès permanent (respectivement 68,8 % et 60,0 %) alors que la moitié des lycées professionnels s'y connectent via une borne mobile.

Graphique 4 Part des lycées publics mettant à disposition des ressources numériques (en %)



La mise à disposition de ressources numériques nécessite des règles d'utilisation : 98,5% des lycées disposent d'une charte de bon usage d'internet, principalement diffusée en annexe du règlement intérieur.

Source

Enquête sur les technologies d'information et de communication (ETIC) dans les lycées publics du 2^d degré.

Champ et méthodologie

Lycées publics ayant répondu à l'enquête pour l'année scolaire 2017-2018 (date d'observation juin 2017). Le taux de réponse est de 100%. Le calcul des indicateurs ne prend en compte que les établissements ayant répondu à la question étudiée.

Définitions

Terminal : appareil informatique permettant le traitement ou l'échange de données (ordinateur de bureau, ordinateur mobile ou tablette tactile)

Terminal mobile : un terminal mobile peut-être un ordinateur portable, un *net book*, un *ultra book*, une tablette ou tout objet permettant de travailler avec des outils numériques et d'accéder à un réseau local ou à Internet.

Tableau numérique interactif (TNI) : appelé aussi tableau blanc interactif (TBI) fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

Classe mobile : salle de classe équipée de terminaux mobiles reliés entre eux et au réseau de l'établissement, dont un poste est réservé à l'enseignant.

Charte de bon usage d'internet : document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.